

TARIFS 2022-2023 CANTINE SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

PERISCOLAIRE	
Règle de calcul	1 unité = QF x Coefficient périscolaire** 1 unité=1 heure de prestation, excepté entre 18h15 et 18h30 ou 1 unité = 1/4h
Coefficient périscolaire	0,00118
Tarif minimum	0,40 €
Tarif maximum	2,30 €
Retard (après 18h30)	Pénalité de 10 €

CANTINE	
Règle de calcul	1 repas = $2,2+4,3(QF-400)/1800$
Tarif minimum - QF<400	2,20 €
Tarif maximum- QF>1800	6,50 €
Repas exceptionnel	6,50 €
Repas Agent Cat. C***	3,30 €
Repas Agent Cat. B***	4,95 €
Repas Agent Cat. A***	6,50 €
Panier repas (allergies)	1 unité périscolaire
Inscription hors délai	Majoration de 50%

GARDERIE & ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI		
Nous avons créé une garderie de 7h20 à 8h20 afin de permettre une régularité des possibilités d'accueil sur toute la semaine. La sortie peut s'effectuer soit à 11h45, soit à 13h45 (après le repas) soit entre 17h et 18h30. L'arrivée peut s'effectuer soit entre 7h20 et 8h20 (garderie), soit à 8h20, soit à 11h45 (repas + après-midi), soit à 13h45 (après-midi).		
Garderie de 7h20 à 8h30	Tarif égal à 1 unité Périscolaire	
Règle de calcul	Prix de l'accueil = QF x Coefficient accueil mercredi	
	Matinée (8h20-11h45)	Après-midi (13h45-18h30)
Coefficient accueil loisirs	0,0094	0,0094
Tarif minimum	1,54 €	1,54 €
Tarif maximum	7,25 €	7,25 €
Extérieur*	Voir tarif extérieur vacances scolaires	
Retard (après 18h30)	Pénalité de 10 €	Pénalité de 10 €
Prix des repas		
Saint-Germinoise	Voir cantine	
Extérieur*	6,50 €	

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES (1/2 journée)		
Règle de calcul	Prix de l'accueil = QF x Coefficient accueil loisirs	
	Saint-Germinoise	Extérieur*
Coefficient 1/2 journée	0,0094	
Tarif minimum	1,54 €	20 €
Tarif maximum	7,25 €	20 €
Retard (après 18h30)	Pénalité de 10 €	Pénalité de 10 €
Prix des repas	Voir accueil périscolaire du mercredi	

* Tarif extérieur appliqué uniquement aux enfants non scolarisés à Saint-Germain. Compte tenu d'une convention liant les communes de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et de Quincieux, des tarifs spécifiques sont appliqués aux habitants de Quincieux dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs - Merci de vous renseigner.

** Les QF sont les quotients de la CAF.

*** Commune ou éducation nationale.